

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 Février Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 Février 2017

L'an deux mille dix sept, le 24 Février à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents: Mmes Scott, Bignonneau, Chagnaud, Castet, Castaing, Roy

MM : Gauthier, Hougas, Reynaud, Schaeffer

Pouvoirs : Mme Ducret à M Schaeffer, M Corcket à M Gauthier Maire.

Absent(s) excusé(es) : Mme Hurmic

Abtsent(s) non excusé(es) : Mme Favroul, M Marais

Secrétaire de séance : M Schaeffer.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

M le Maire demande s' il y a des remarques sur le dernier compte rendu du CM. Celui-ci est adopté par 12 voix.

Ordre du jour : Vente d'un bien immobilier communal.

M le Maire nous fait savoir qu'une proposition d'achat du bâtiment communal situé route de Lasserre pour en faire un Pôle Médical lui a été faite. Dans le projet de réhabilitation, le bâtiment deviendrait un centre médical avec plusieurs praticiens.

En deuxième phase, sur une partie du terrain, des constructions en bois pour PMR et quelques logements vont être construits dans le respect de l'environnement.

Après une discussion favorable de chacun d'entre nous, et malgré quelques interrogations sur certains points (places de parkings, faisabilité du projet, stationnements à proximité du bâtiment, ainsi qu'une interrogation de Céline pour

savoir si une fois la vente effectuée, il ne risque pas y avoir un autre projet;elle demande que sur le contrat de vente soit spécifié " vente pour aménagement Pôle Médical " .

M le Maire fait remarquer qu'une étude avec plan du projet lui avait été envoyée et que si ces acheteurs avaient fait autant de travail c'était pour voir sa réalisation .

. Sachant que les centres médicaux de Langoiran et Cadillac arrivent à saturation l'investissement pour ce Pôle dans notre commune est opportun par le manque de praticiens sur le secteur.

La somme proposée était de 100.000€, après négociation de M le Maire, la somme de 110.000€ a été acceptée par les acheteurs.

Mise aux votes pour la vente de ce Bâtiment : 12 voix pour.

Subvention Conseil Régional Foyer Rural :

M le Maire nous informe qu'une demande de subvention peut être accordée par le CR.La somme de 120 à 150€ le M2 plus 30€ est accordée pour le système thermique du bâtiment.

Mise au vote pour la demande de subvention : 12 voix pour.

Il nous signale qu'une réunion publique pour présentation du projet par les architectes se tiendra le vendredi 17 Mars salle du Foyer rural.

Transfert compétence PLU :

La commune n'a plus la compétence, elle passe à la nouvelle CDC du Podensacais, des Côteaux de Garonne, de Lestiac, Paillet, Rions.

M le Maire avec M Sironi (bureau d'étude), doivent présenter le plan dans les jours à venir à la commission urbanisme de la CDC.

Ce transfert de compétence sera présenté pour un vote au prochain conseil communautaire de la CDC du Podensacais des Côteaux de Garonne, de Lestiac, Paillet, Rions..

Délégués CNAS :

Madame Girotti Corine est déléguée employée

Est élu délégué représentant le CNAS pour la commune: M Reynaud Bernard.

Vote : 12 voix pour.

Nom école publique :

Après la mise en place d'un comité composé de parents, d'enseignants et d'élus, des propositions sont avancées et des noms proposés.

" Jules Ferry, Machado, Stéphane Hessel ou Ecole de L'Artolie. Vu qu'aucun nom n'a été retenu, le comité demande à la municipalité de choisir. Après discussions, nous redemandons qu'un vote soit organisé au conseil d'école et au prochain conseil municipal nous validerons une des propositions ".

Questions Diverses :

RPI : La réunion prévue avec Mme Gabaroche responsable RPI le 8 Février est reportée au 27 Mars .

M le Maire nous informe qu'une réunion avec le Sous Préfet a eu lieu à Langon pour présenter un dossier sur la redistribution des biens de la CDC du Vallon de L'Artolie. Monsieur le S/P fera un rapport qui sera transmis au préfet pour étude.

Une première réunion de la nouvelle CDC du Podensacais a eu lieu en Mairie de Cadillac avec entre autre la présentation des élus des commissions.

Monsieur le Maire nous demande de lui communiquer le nom des personnes intéressées pour participer à ces commissions, pour qu'il en face part au président.

Il nous invite à venir à la réception des nouveaux arrivants sur la commune qui aura lieu vendredi 10 Mars à 19h00 au café de la Liberté.

Fin de séance 19h40.